



Commune  
FROLOIS

# CR réunion du Conseil Municipal du 21 04 2011

Secrétaire de séance : CLAUDEL Solange

## Membres du conseil municipal :

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Procurations
COLIN	Claude	✓		
BOEGLIN	Stéphane	✓		
CANALS	Martin			
CLAUDEL	Solange	✓		
DUEZ	Catherine	✓		
DUMAS	Patrick	✓		
EUSTACHE	Marie-Hélène		•	HARDEL James
FERRY	Gérard	✓		
HARDEL	James	✓		
LARDIN	Dominique	✓		
PONSOT	Christelle	✓		
POTIER	Thierry		•	COLIN Claude
TILLARD	Olivier	✓		
URION	Michel	✓		
WITZ	Nicole	✓		

## ORDRE DU JOUR :

1. Vote des taxes locales
2. Vote du budget communal 2011
3. Vote du budget assainissement 2011
4. Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
5. Acceptation de remboursement
6. Questions diverses

## DEROULEMENT DE LA SEANCE :

### 1. VOTE DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de l'année 2010.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de voter les taxes comme suit :

- Taxe d'habitation	16,17% *
- Taxe foncière bâtie	9,28%
- Taxe foncière non bâtie	26,19%
- CFE	20,83%

\* A compter de 2011, le département ne perçoit plus la taxe d'habitation et la part départementale est transférée au bloc communal (communes, intercommunalité...).

### 2. VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2011

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité de ses membres présents, le budget primitif de l'exercice 2011 et en arrête les montants comme suit.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
- Section de fonctionnement	433 560,00	433 560,00
- Section d'investissement	209 177,43	209 177,43

**TOTAL GENERAL :**

- Dépenses	642 737,43
- Recettes	642 737,43

<b>Les Recettes de fonctionnement</b>	
Atténuation des charges	200,00 €
Produits des services	14 345,00 €
Impôts et taxes	204 778,00 €
Dotations - Participations	116 915,00 €
Location salle socioculturelle	19 997,44 €
Produits financiers	1,20 €
Excédent de fonctionnement reporté	77 323,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>433 560,00 €</b>

<b>Les Dépenses de fonctionnement</b>	
Charges à caractère général	130 315,00 €
Charges de personnel	122 550,00 €
Autres charges de gestion	48 280,00 €
Charges financières	8 515,30 €
Charges exceptionnelles	120,00 €
Dépenses imprévues	15 305,70 €
Virement à la section d'investissement	63 000,00 €
Reversement sur GIR	45 474,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>433 560,00 €</b>

<b>Les Recettes d'investissement</b>	
Dotations - Fonds divers et réserves	66 744,44 €
Subventions d'équipements non transférables	15 243,00 €
DGE	3 392,00 €
Emprunts et dettes assimilés	50 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	63 000,00 €
Excédent d'investissement	10 797,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>209 177,43 €</b>

<b>Les Dépenses d'investissement</b>	
Emprunts et dettes assimilées	22 092,52 €
Immobilisations incorporelles	3 500,00 €
Immobilisations corporelles	94 500,00 €
Immobilisations en cours	86 000,00 €
Dépenses imprévues	3 084,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>209 177,43 €</b>

**Investissements 2011** : Réfection de la route de Flavigny  
Aménagement du terrain de valaille.

### **3 .VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2011**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité de ses membres présents, le budget primitif de l'exercice 2011 et en arrête les montants comme suit.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
- Section de fonctionnement	54 544,00	54 544,00
- Section d'investissement	67 011,91	67 011,91

#### **TOTAL GENERAL :**

- Dépenses	121 555,91 €
- Recettes	121 555,91 €

### **4. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Yannick MASSON, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, a passé avec succès les épreuves du concours interne d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents nomme à compter du 01/05/2011, Monsieur Yannick MASSON au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

### **5. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que JURIDICA a procédé à un remboursement d'un montant de 846,16 € correspondant à l'affaire BOUVIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- ACCEPTE le remboursement de 846,16 €

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

Réforme sur les intercommunalités.

**M. COLIN lève la séance.**